Ici la Ville investit pour le cadre de vie

INFO TRAVAUX JUILLET 2023

Saint-Maur compte 186 kilomètres de voirie à entretenir. L'entretien des avenues et des rues de notre ville participe à rendre agréable notre cadre de vie. Chaque année, dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement, un programme de réfection des voiries est établi et mis en œuvre.

Le boulevard du Général Giraud, dont l'éclairage public est en cours de modernisation pour un montant de 82 000 € TTC, est concernée cette année par ce programme d'entretien.

Les travaux démarreront prochainement.

Localisation

BOULEVARD DU GÉNÉRAL GIRAUD, entre le boulevard de Créteil et l'avenue Galilée

Nature des travaux

- **Réfection de 3 150 m² de chaussée**
  - Travaux de rabotage de la chaussée ;
  - Réfection du revêtement de la chaussée ;
  - Remise en état ponctuelle de bordures ;
  - Remise en état ponctuelle de caniveaux ;
  - Marquage au sol de la signalisation (passages piétons).
- **Création des aménagements de sécurité**
  - Modernisation du plateau surélevé au droit du collège Ronsard ;
  - Création de coussins berlinois aux carrefours avec l'avenue Jauzier Koestler et la rue Eugène Pelletan.
- **Mise en conformité PMR des traversées piétonnes**
- **Désimperméabilisation et végétalisation des trottoirs avec suppression du stationnement**
- **Modernisation de la signalisation horizontale**
- **Matérialisation de l'itinéraire cyclable conseillé**

Coût

515 000 € TTC

Modernisation de l'éclairage public en 2023 : 82 000 € TTC

Ne pas jeter sur la voie publique

Renseignements : 01 45 11 66 23
nouscontacter@mairie-saint-maur.com
@VilleSaintMaur
saint-maur.com

Déroulement des travaux

- **Phases 1 à 3 du 10 au 21 juillet : cette phase concerne les travaux les plus contraignants.**

- Phase 1 : Retrait de l'enrobé de chaussée entre le n°4 du boulevard du Général Giraud et la rue de Beaujeu en incluant l'allée Ferret-Briet (hors carrefour) ;
- Phase 2 : Retrait de l'enrobé de chaussée entre le boulevard de Créteil et l'allée Ferret-Briet puis entre la rue de Beaujeu et l'avenue Galilée (hors carrefour) ;
- Phase 3 : Modernisation du tapis de chaussée entre le boulevard de Créteil et l'avenue Galilée et matérialisation de la signalisation horizontale routière et cyclable.

- **Phase 4 du 1er août à la rentrée de septembre**

- Mise en accessibilité des traversées piétonnes ;
- Désimperméabilisation des bandes en stabilisé avec mise en place de terre végétale dont l'ensemencement est prévu à l'automne 2023 et protection anti-stationnement.

Phase 1 détaillée – Du 10 au 21 juillet

- **Retrait de l'enrobé de la chaussée entre le n°4 boulevard du Général Giraud et la rue de Beaujeau**

- Stationnement interdit dans le tronçon à partir du 10 juillet ;
- Circulation interdite à partir du 11 juillet dans toute l'emprise du chantier clos ;
- Stationnement des véhicules des résidents du boulevard du Général Giraud sur les voies transversales ;
- Maintien du cheminement piéton sur les trottoirs.

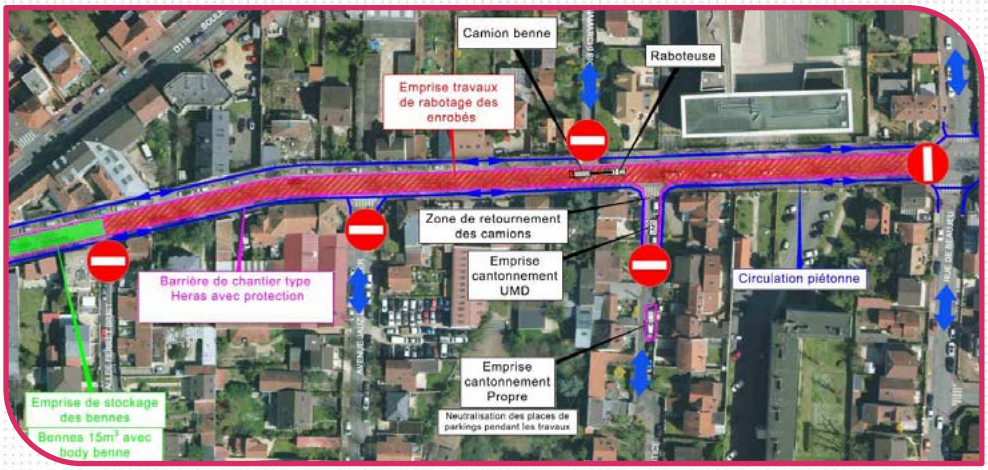

Phase 2 détaillée – 24 et 25 juillet

- **Retrait de l'enrobé de la chaussée entre le boulevard de Créteil et l'allée Ferret-Briet puis entre la rue de Beaujeau et l'avenue Galilée (hors carrefour)**

- Stationnement et circulation interdits à partir du 23 juillet dans toute l'emprise du chantier ;
- Stationnement des véhicules des résidents du boulevard du Général Giraud sur les voies transversales ;
- Maintien du cheminement piéton sur les trottoirs.

Phase 3 détaillée – du 26 au 31 juillet

- **Tapis de chaussée entre le boulevard de Créteil et l'avenue Galilée**

- Création et modernisation des dispositifs de sécurité aux carrefours : entre le boulevard du Général Giraud et l'avenue Jauzier Koestler, au droit du collège Ronsard et entre le boulevard du Général Giraud et la rue Eugène Pelletan ;
- Réouverture totale de la circulation à partir du 1er août ;
- Stationnement sur trottoir définitivement interdit.

Phase 4 détaillée – du 1er août à la rentrée de septembre

- **Marquage horizontal routier et itinéraire cyclable conseillé**
- **Mise en accessibilité des traversées piétonnes**
- **Désimperméabilisation des trottoirs entre les enrobés et la bordure par la mise en place de terre végétale dont l'ensemencement est prévu à l'automne 2023**
- **Mise en place de potelet en bois pour protéger les zones désimperméabilisées**

Pendant le chantier

- **Le périmètre du chantier sera entièrement clos pendant les opérations de retrait des enrobés de la chaussée**

- Le diagnostic préalable et obligatoire à toute opération de travaux sur l'enrobé des chaussées montre la présence de chrysotile, composante de l'amiante ;
- Par sécurité, seules les personnes habilitées seront autorisées à pénétrer dans l'emprise du chantier ;
- Procédés de travaux spécifiques dans le traitement du retrait de la chaussée et dans le stockage des déchets ;
- Mise en place de protections spécifiques pour le personnel travaillant sur le chantier et les riverains ;

- **Circulation et stationnement interdits**
- **Déviation de la ligne de bus 111 : 4 arrêts non desservis dans les deux sens de circulation**
- **Maintien des collectes des déchets accompagnées par l'entreprise en charge des travaux de voirie**
- **Un numéro de téléphone dédié pour les riverains : 01 45 11 66 23**